



## POURQUOI ?

### CONTEXTE

Les économies d'eau, la mobilisation de stocks existants et le renforcement de la résilience de la Garonne aux situations d'étiage constitue le socle d'une politique visant à minimiser la vulnérabilité des usages et du fleuve aux situations d'étiage sévère.

Néanmoins, la situation de non respect du DOE<sup>1</sup> risque de perdurer et de s'aggraver sous l'effet des projections climatiques, réduisant une part des bénéfices acquis par les efforts de rationalisation. Les effets de ces déséquilibres se transmettent au cours aval du fleuve et jusqu'à l'estuaire. La réduction de ces déséquilibres doit être conforme à l'intérêt général territorial.

Le stockage de l'eau à vocation de soutien d'étiage constitue une des réponses possibles pour maintenir l'équilibre hydrologique sur le périmètre de la Garonne amont, mais selon certaines projections climatiques nécessiterait des volumes importants. Les sites favorables à du stockage structurant résultent d'une analyse croisée de multiples contraintes, dont la disponibilité foncière. Le nombre de sites potentiels est donc mécaniquement en diminution.

### OBJECTIF

- **Co-construire les cahiers des charges d'éventuelles nouvelles retenues d'eau, petites, moyennes, grandes en associant les acteurs techniques de l'eau et les citoyens : modalités de réalisation (par dérivation des cours d'eau et non en les barrant, en les végétalisant, etc.), conditions d'insertion sociale et environnementale, fonctionnalités, priorisation des usages en cas de crise, etc.**
- **Lancer une étude de recherche de site sur la base des critères du cahier des charges et soumettre les sites identifiés aux acteurs techniques et citoyens.**

### MESURE VISÉE DANS UNE POLITIQUE PUBLIQUE, PROGRAMMES LOCAUX EXISTANTS :

#### SDAGE

- Disposition C7 : Mobiliser les outils de concertation

#### SAGE GARONNE

- II.27 - Envisager la création de retenues structurantes dans le cadre de démarches de concertation de type projets de territoire

#### PGE

M37 : Contribuer à faciliter la création de nouvelles retenues d'eau structurantes dédiées au soutien d'étiage de la Garonne notamment au sein des Projets de territoire et des SAGE.

### AUTRES

Charte du dialogue citoyen CD31

1 : DOE – débit objectif d'étiage



## CONTENU

**Mettre en œuvre, animer un dialogue citoyen articulé autour de la définition de l'intérêt général du territoire, sur les éléments de conditionnalité à respecter au niveau local et sur les conséquences concrètes en termes de sites potentiels**

**Le comité de concertation et un panel citoyen proposent une définition de l'intérêt général territorial autour de valeurs partagées :**

- l'urgence climatique, causes des activités humaines et conséquences sur les ressources en eau ;
- les points vitaux : eau, nourriture, abri, cohésion sociale ;
- l'entraide et la coopération plus que la compétition ;
- la transparence des politiques et prise de décisions ;
- la cohérence des actions

Ces critères structurent le PTGA et l'équilibre des dispositions. Si la balance coûts /bénéfices est établie selon des critères techniques, environnementaux et socio économiques et est positive, alors le projet pourra être d'intérêt général territorial. Ce débat permettrait de conclure sur l'utilité publique du lancement opérationnel d'un projet.

**Trois phases consécutives sont à envisager :**

- **Phase 1 : établir un cahier des charges « généraliste »** répondant aux attentes du panel qui souligne la nécessité d'associer la population « non technique » en amont des réflexions sur le stockage du futur. Les critères d'acceptabilité sociaux et environnementaux sont mis en débat et aboutissent à une liste de recommandation hiérarchisée et adaptée aux différentes échelles d'ouvrages potentielles. Cette étape nécessite une animation spécialisée.

***Mener cette phase 1 est l'ambition du Projet de territoire Garonne amont.***

Deux autres étapes sont envisagées par la suite :

- **Phase 2 : identifier des sites potentiels répondant au cahier des charges « des recommandations ».** Une liste doit être établie immédiatement après la première phase d'étude qui doit se dérouler en préalable afin de concrétiser le potentiel réel existant ou non. Les critères techniques sont le volume stockable, les modalités de remplissage et sa durabilité, l'incidence sur la biodiversité, l'occupation des sols, des critères géotechniques, une enveloppe des coûts.
- **Phase 3 : décliner localement avec les acteurs locaux, sur la base des sites pré identifiés, les conditions de réalisation qui restent à co-construire.** Le ou les sites potentiels et les critères additionnels sont donc mis en débat au niveau local. Ils font émerger en amont d'une éventuelle réalisation, les mesures compensatoires ou les blocages à la réalisation du projet.



## COMMENT CONCRETISER ?

### CLÉS DE RÉUSSITE

- engagement concret des autres actions du PTGA ;
- qualifier l'intérêt général territorial ;
- poursuite de l'association citoyenne (panel + localement) et des collectivités locales concernées ;
- réflexion à conduire sur le multi-usages (AEP, irrigation, soutien d'étiage...) mais aussi socio-économique (tourisme...) ;
- analyses coûts/bénéfices axées sur le niveau local et sur le niveau global ;
- compréhension des enjeux de demain ;
- comparaison des bénéfices de cette action avec les autres : rapport m<sup>3</sup> stocké/récupéré en fonction de l'investissement ;
- nécessité d'un dialogue permanent pour maintenir le consensus ;
- nécessité d'un appui expert à l'animation.

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Animation : Conseil Départemental 31

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Membres du Comité de concertation et du panel citoyen

### COÛTS

- 50 k€ HT en 2021 (phase 1)
- 150 k€ HT après 2021 (phases 2 et 3 : études et animation)



### FINANCEMENTS POTENTIELS

*(Taux maximum potentiels recensés, dont la somme ne devra pas in fine dépasser 80% pour les investissements des collectivités locales)*

- AEAG : 50%
- Région Occitanie : 20%

### BÉNÉFICES, RETOMBÉES ATTENDUES

- Produire un diagnostic circonstanciés sur les sites potentiels existant respectueux du cahier des charges partagé.



## Indicateurs de suivi

- Production du cahier des charges « citoyen » ;
- Identification du potentiel technique ;
- Réunions de concertation territoriale (nombre de réunions, de participant.e.s, contenu des propositions, qualité des débats...).

## Limites de la méthode

- Aucun dispositif de concertation, aussi ambitieux soit-il, ne peut garantir de lever toutes les oppositions.

## Pistes pour prolonger l'action

- Analyse des conditions de récupération des coûts
- Analyse des modalités de mise en œuvre
- Réalisation des études coûts bénéfiques

